



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Direction des Actions Interministérielles

Bureau de l'Emploi, de l'Insertion
De la Formation et de la Mobilité

ATTESTATION D’AFFICHAGE

==_==

Le Préfet de la Réunion certifie avoir reçu de la mairie de Saint-Pierre, le certificat d'affichage précisant que la décision n° 4392 /SG/DAI/BEIFM/ECOM/DECIS en date du 11 décembre 2006, concernant la SCI MISS en vue de la création d'un ensemble commercial de trois magasins spécialisés en équipement du foyer dans la zone industrielle n° 2 à Saint-Pierre

Cette décision a été bien affichée en mairie de Saint-Pierre, pour une durée de deux mois, à compter du 22 décembre 2006.

Fait à Saint-Denis, le 9 mars 2007

Pour le Préfet
Et par délégation,
Le chef de bureau

Serge DARNAUD